

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mars 2012

Avant l'ouverture de cette séance de conseil municipal, monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence en mémoire des victimes belges de l'accident de car et des sept personnes tuées à Toulouse et Montauban.

Absents : Charlène GIROIR, Francis MILLERAND, Marc PELLACOEUR

Absents ayant donné pouvoir : Guénola CHEVRE-BALEIGE, Richard BORIE, Francette LELOUP, Bruno NICOLEAU, Jacky GRANDILLON, Bruno SAMZUN

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de découvrir le bilan de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale depuis 2008, bilan présenté par le directeur du CCAS, Jean-Lou CHEMIN.

➤ BUDGET - FINANCES COMMUNALES

- A l'unanimité, il est adopté le budget primitif 2012 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement 5 277 390,00 €
- section d'investissement..... 5 921 800,00 €

et les taux d'imposition, pour 2012, sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation..... 11,00 %
- taxe foncier bâti 28,12 %
- taxe foncier non bâti 96,73 %

Monsieur DESHAYES rappelle les objectifs de la commune en 2012 : répondre aux besoins des administrés, poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement, maintenir l'effectif du personnel communal, poursuivre l'amélioration de la situation du personnel communal, stabiliser l'aide aux associations, poursuivre les investissements prévus dans le programme. Il souligne que les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2010.

Monsieur le maire fait observer que la commune reste prudente en ce qui concerne le montant prévisionnel des droits de mutation pour 2012, comme l'est le Conseil général dans le même domaine.

Monsieur DESHAYES souligne que l'endettement de la commune est très faible.

- Il est adopté le budget primitif 2012 du port de plaisance qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 122 935,00 €
- section d'investissement..... 317 665,00 €

Monsieur DESHAYES souligne que le budget 2012 ne fait pas apparaître les dépenses et les recettes de l'opération aménagement de l'aire de grutage et de carénage. Elles seront inscrites en cours d'année lorsque le coût exact de l'opération sera connu ainsi que les subventions. En recettes de fonctionnement, le montant prévisionnel des grutages a été estimé très prudemment, compte-tenu des travaux qui entraîneront peut-être une diminution du nombre de grutages.

- Il est adopté le budget primitif 2012 du port ostréicole qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 72 131,00 €
- section d'investissement..... 201 691,00 €

Monsieur le maire souligne que le conseil portuaire, dont les membres ont été renouvelés, a émis un avis favorable sur ce budget primitif.

➤ **EQUIPEMENT DE SERVICE PUBLIC**

- A l'unanimité :

- Il est passé les avenants aux différents lots suivants relatifs à la restructuration d'un bâtiment existant en Maison des Initiatives et des Services :

➤ avenants n° 1 :

- lot 3 : étanchéité - Entreprise SMAC
- 3 501,74 € HT faisant passer le marché initial de 35 924,41 € HT à 32 422,67 € HT
- lot 4 : menuiseries bois, bardage - Entreprise SMAC
+ 2 210,00 € HT faisant passer le marché initial de 65 255,40 € HT à 67 465,40 € HT
- lot 6 : cloisonnement, plafonds - Entreprise A.Y. GOURAUD
+ 11 026,40 € HT faisant passer le marché initial de 99 654,50 € HT à 110 680,90 € HT
- lot 8 : électricité - Entreprise SANTERNE
+ 753,18 € HT faisant passer le marché initial de 134 500,58 € HT à 135 253,76 € HT
- lot 9 : ascenseur - Entreprise ASCENSUD 2000
+ 2 000,00 € HT faisant passer le marché initial de 23 200,00 € HT à 25 200,00 € HT

➤ Avenant n° 2

- lot 1 : démolition, gros œuvre - Entreprise ECBL
+ 6 133,66 € HT faisant passer le nouveau marché à 222 407,50 € HT
- Une aide de l'Etat, au titre de la DETR 2012, dotation d'équipement des territoires, est sollicitée pour les travaux de création de la Maison des Initiatives et des Services dont le coût de la dépense éligible s'élève à 1 056 046,00 € HT.

➤ **MARENNES PLAGE**

- A l'unanimité, l'aide du Conseil général est sollicitée pour les travaux de renforcement du cordon dunaire dont le coût s'élève à 16 500,00 € HT, au titre de l'aide départementale aux travaux de défense contre la mer.

Monsieur le maire souligne que la mission littorale du Conseil général a intégré des représentants de la région Poitou-Charentes. La région s'est engagée à financer 50 % du coût des PAPI, programmes d'action et de prévention contre les inondations, non encore labellisés sous réserve du démarrage des études avant la fin de cette année 2012. Les communautés de communes doivent constituer la porte d'entrée de ces PAPI. C'est pourquoi, il a écrit à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour redire qu'il y avait nécessité de lancer au plus vite les études en vue d'un PAPI, sans attendre de régler les questions statutaires du SAGE Seudre, organisme qui va être compétent pour la submersion marine. Il a demandé de mettre quelques moyens financiers pour commencer les études et pouvoir présenter la labellisation en septembre prochain. Les travaux seraient alors réalisés en septembre 2013.

Monsieur le maire souligne que les travaux du cordon dunaire dépendent de ce plan 3. En principe, le Conseil général devrait être maître d'ouvrage de cette opération dont le plan de financement pourrait être le suivant : 40 % Etat (si labellisation des PAPI), 20 % Conseil général, 20 % Conseil régional ainsi que des fonds européens. Cela pourrait se traduire par une participation communale de seulement 10 %.

Monsieur MONBEIG demande si un point peut être fait sur les travaux réalisés actuellement à la plage de Marennes, car tout se dit et n'importe quoi, y compris que la plage est polluée.

Monsieur DESHAYES fait observer que c'est bien parce que la plage n'est pas polluée que les travaux peuvent être réalisés. Toutefois, la présence des algues est réelle. En 2011, la commune a essayé d'en enlever une partie. Cette année, il fallait recharger et curer le bassin de baignade. Il y a à nouveau une présence d'algues importante. La commune va donc plus loin dans les travaux en vidant intégralement le bassin et en

enlevant ces algues. Les travaux vont donc durer un peu plus longtemps que l'année passée. Il doit être précisé que ces algues ne sont en aucun cas toxiques ou dangereuses.

Monsieur le maire informe qu'au cours d'une réunion avec les représentants de IODDE, il a appris qu'au nord de l'Ile d'Oléron, il avait été constaté une augmentation de la présence d'algues.

➤ **DIVERS**

- A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec la Société ANETT pour la location et l'entretien des vêtements de travail des services techniques de la ville de Marennes, pour le coût de 88,83 € HT par semaine.
- Une indemnité de gardiennage de 474,22 € est accordée au prêtre affectataire de l'Eglise Saint-Pierre.
- Il est passé un avenant au contrat de bail que la commune a passé avec Madame Géraldine GUERINET et Monsieur Pierre PILORGET, représentés par Monsieur Guy GUERINET, pour la location du local sis 20, rue Le Terme, afin que la commune poursuive ses expositions jusqu'à la fin du mois de novembre de cette année.

➤ **COMPTABILITE**

- A l'unanimité, Il est amorti de façon linéaire les biens mobiliers récemment acquis par la commune pour un montant total de 39 607,10 € TTC selon des durées diverses.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MONBEIG déplore qu'il n'y ait plus de compte-rendu diffusé dans la presse, même sur le site internet de la commune.

Madame BERGEON, adjointe chargée de la communication, précise que la commune les regroupe par deux, parfois par quatre. Les comptes rendus sont donc toujours diffusés.

Monsieur le maire souligne que, pour que l'information circule, une "brève" est diffusée.

La séance est levée à 22 h 00.